

# SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

[cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr)



## Coronavirus : Évolution de la situation sanitaire au 14 janvier 2021.

Une nouvelle conférence téléphonique a eu lieu aujourd'hui avec la Direction Générale pour faire le point sur la situation COVID dans les services Douane.

**Au 7 janvier (dernier recensement)** : 4704 agents en total en télétravail. 98 personnes en isolement (sur 3 semaines, le précédent recensement datant du 17 décembre). Nouveaux cas COVID : 70 agents (sur 3 semaines). **Cluster** possible à la brigade des Rousses (en cours de vérification).

**Rentrée des contrôleurs stagiaires 11 janvier à La Rochelle** : 227 stagiaires. Un formateur permanent a été testé positif et isolé. Un dépistage a été proposé aux stagiaires sur la base du volontariat à leur arrivée. Les  $\frac{3}{4}$  des stagiaires ont été testés (méthode PCR). Tous sont négatifs. A chaque retour de WE, un test sera préconisé.

**Vaccination** : pas de prévision calendaire pour nos agents. Une étape 3 est prévue au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 concernant les fonctionnaires indispensables à la sécurité du pays mais c'est très prévisionnel. Personnels de la surveillance, personnels en contact avec le public... pourront être concernés.

**Couvre-feu** : en attente des annonces de ce soir. La DG insistera sur les possibilités d'aménagement d'horaires de travail, pour tenir compte des nouvelles contraintes. La commission d'emploi et le justificatif de l'employeur continueront à tenir lieu d'attestation dérogatoire, uniquement dans le cadre de déplacements professionnels.

**Jour de carence** : il a été suspendu par décret du 8 janvier dernier, à compter du 10 janvier et jusqu'au 31 mars 2020, mais uniquement pour les agents positifs à un test antigénique ou PCR. **Donc cette suspension ne concerne que les pathologies liées à la COVID**, sur production d'un arrêt de travail dérogatoire fourni par l'assurance maladie (ameli.fr). Les agents cas contact et les agents symptomatiques pourront être concernés. Concrètement, dans un premier temps les agents symptomatiques se feront placer en ASA puis devront se faire tester dans la foulée, pour déterminer si leurs symptômes sont en lien ou non avec la COVID, ce qui déterminera la nature de leur arrêt de travail éventuel.

**BREXIT** : nous sommes en rodage. Un seul Eurostar par jour circule en ce moment. Le trafic des camions est très faible également. Les contacts des agents avec les ressortissants britanniques sont limités.

**Contrôle des skieurs** : les préfets peuvent demander aux douaniers d'effectuer des contrôles dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Très peu de contrôles ont été effectués dans ce cadre.

# SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

[cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr)



*La Vie à Défendre*

**DIPA :** on sait maintenant que la baisse du trafic aérien s'inscrit durablement dans le temps. La question du redéploiement des effectifs de la DIPA dans d'autres interrégions se pose donc, *non plus sur la base du volontariat mais sur la base de la nécessité de service*. Pour la DG, on ne peut pas laisser durablement les agents sans activité. Un dialogue social local se tiendra pour tenir compte au maximum de la proximité du domicile des agents. C'est une situation inédite pour la douane. Une piste envisagée serait de réaffecter les agents dans le cadre d'un ordre de mission (donc avec les frais de mission) mais ce n'est pas encore défini à ce jour.

**Services FP locaux et charge de travail accrue par la crise sanitaire :** le livret de stage devrait alléger en partie cette charge de travail. La DNRFP dit rester proche et à l'écoute des difficultés des services FP locaux.

**Dialogue social et tenue des diverses instances :** devant l'impossibilité actuelle de se réunir dans des conditions normales, il sera nécessaire en 2021 d'améliorer les conditions des débats à distance. Il faut mieux préparer les débats en amont car la spontanéité des débats en présentiel n'est pas possible. Les conditions matérielles devraient s'améliorer également (acquisition de nouveaux matériels par la Direction des SI). La DG souhaite maintenir un niveau minimum de réunions présentiels dans le respect des jauges et des préconisations sanitaires.

Pour rappel, les CAP disciplinaires ne peuvent se tenir en distanciel que si l'agent concerné en est d'accord

Une prochaine audioconférence aura lieu en fin de semaine prochaine.

**CFTC-Douanes :**

*Sur un autre ton.*